



Erreur de date dans le contrat

Par **vincent76600**, le **28/12/2012 à 18:05**

Bonjourrn je suis actuellement en contrat pro qui ce termine le 09 janvier 2013 donc très bientôt .rnA l'embauche mon employeur avec de belles paroles ma dit que je serait renouveler en CDD de 6 mois hors a cause de quelques salariés qui posent problèmes le patron me propose un temps partielle a la place du CDD comme prévus lors de mon 1er entretien .rnJ'ai remarqué sur mon contrat que ma date de naissance n'était pas la mienne que c'était celle d'un collègue embaucher en même temps que moi et je voudrais savoir de ce fait si je pouvait faire valoir cette faute comme un motif de renouvellement de contrat en CDD ? Ou un autre contrat pro .**merci**

Par **DSO**, le **30/12/2012 à 11:57**

Bonjour,rnrnL'erreur de date de naissance n'a aucune incidence sur la validité du contrat. Il s'agit d'une simple erreur de plume.rnrnCordialement,rnDSO

Par **pat76**, le **02/01/2013 à 14:57**

BonjourrnrnQuel serait le motif du CDD de 6 mois à temps partiel?) que vous propose l'employeur?